



**CHARTRE D'UTILISATION MULTIMÉDIA ET INTERNET
À LA MÉDIATHEQUE DE MONTROUGE**



**TOUT SUR
92120.fr**

PRÉAMBULE

L'utilisation du numérique à la Médiathèque

La Médiathèque de Montrouge met en place, pour le public, un accès gratuit à des supports imprimés et numériques et pour les abonnés, l'accès à un espace public numérique ainsi qu'un accès WIFI. La mise à disposition de postes multimédias complète son offre documentaire et son accès à la culture.

Objet de la charte

La présente charte a pour but d'informer et de responsabiliser les utilisateurs souhaitant bénéficier des ressources multimédias et de l'accès Internet mis à leur disposition à la Médiathèque.

Où trouver la charte ?

La présente charte peut être consultée dans l'espace multimédia, sur le portail de la Médiathèque www.mediathèque.ville-montrouge.fr ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montrouge 92120.fr

Le rôle des agents

Les agents ont pour mission de veiller au respect de cette charte.

LES RESSOURCES ET LES MODALITÉS D'UTILISATION

L'accès au catalogue et aux ressources de la Médiathèque

La consultation du catalogue se fait sur place, à partir des postes reconnaissables à l'entête « CATALOGUE » et à distance via le portail à l'adresse www.mediathèque.ville-montrouge.fr ou via le site de la Ville de Montrouge 92120.fr/rubrique E-médiathèque.

Les adhérents peuvent également consulter leur compte, la liste des ouvrages empruntés, leur date de retour ainsi que leurs réservations en cours.

Ils peuvent prolonger la durée du prêt deux fois sous réserve que la date de retour ne soit pas dépassée, que les documents ne soient pas réservés ou que le nombre maximum de réservations ne soit pas atteint.

Par ailleurs, les usagers disposent d'un accès complet au portail de la Médiathèque ainsi qu'à une sélection de ressources internet sur les 3 postes de la salle d'actualité.

L'atelier multimédia et les postes en salle d'études

Pour les adhérents uniquement : 14 postes sont accessibles sans réservation, avec un plafond journalier de 1h30.

Ces postes offrent un accès libre et gratuit à Internet, mais soumis à un dispositif de contrôle et de filtrage.

La Médiathèque se réserve le droit de bloquer l'accès à tout ou partie de ces postes, en particulier dans le cadre d'ateliers, d'activités ou d'événements spécifiques.

Les adhérents disposent d'un espace personnel ainsi que de la possibilité d'utiliser leur clé USB. Ils sont d'ailleurs invités à stocker, de préférence, leurs fichiers sur clé USB.

L'espace étant limité les fichiers volumineux (notamment les fichiers audio et vidéo) ou de plus d'un an seront effacés tous les soirs.

Il est possible de faire des impressions, le coût est d'un crédit pour une impression en noir et blanc et de deux crédits pour une impression en couleur.

Les abonnés peuvent scanner des documents dans la limite de 10 pages et les enregistrer sur leurs clés USB. Le poste associé au scanner doit être libéré une fois ces numérisations effectuées.

Il n'est pas possible d'imprimer directement depuis ce poste.

Un animateur multimédia assiste le public en cas de besoin.

Le WIFI

Réservé aux adhérents : ils ont la possibilité de se connecter à Internet à partir de leur ordinateur portable grâce aux points d'accès WIFI installés dans la Médiathèque. L'accès à ce service est contrôlé par un écran d'identification.

La navigation sur Internet est libre mais soumise aux mêmes contrôles et filtres que sur les postes de la salle multimédia.

Les adhérents ainsi connectés ne peuvent pas imprimer (en cas de besoin, ils devront utiliser les postes où ce service est proposé).

Les utilisateurs de ce service doivent être autonomes dans l'utilisation de leur ordinateur (en particulier pour la configuration de l'accès au réseau WIFI).

LE RESPECT DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE ET DES MISSIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

Comportement de l'utilisateur

L'utilisateur doit respecter le calme relatif au lieu d'accueil et se référer aux agents de la Médiathèque en cas de difficulté.

De fait, l'utilisation d'un poste est individuelle et non collective.

Le poste de travail

Chaque usager inscrit est responsable de sa session de travail. Il est interdit de modifier la configuration du poste, en particulier par l'installation de logiciels. En cas d'installation de logiciel qui engendrerait le déploiement d'un virus (ou autre élément indésirable), toute intervention extérieure nécessaire fera l'objet d'une refacturation à l'endroit de l'utilisateur responsable de l'installation du logiciel en cause, ainsi que toute dégradation physique des ordinateurs ou des casques.

L'apport de clés USB personnelles est autorisé mais pas le lancement de logiciels à partir de ce périphérique. Toutes modifications apportées aux paramètres de l'espace personnel de l'utilisateur sont sous sa seule responsabilité.

Législation française

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. Sont donc interdits : la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou pratiques illégales, ainsi que des sites à caractère pornographique.

Pour rappel : les traces de communication vers internet sont enregistrées et conservées pendant un an comme stipulé par la loi.

Internet

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Le droit d'auteur

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord ni sans la mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non : cf. le Code de la Propriété Intellectuelle). Par ailleurs, le téléchargement d'œuvres numériques soumises aux droits d'auteur est strictement interdit. Tout document manifestement illicite pourra être supprimé sans préavis.

L'accès aux mineurs

L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux. Le formulaire d'autorisation à remplir par les parents ou tuteurs est disponible à l'atelier multimédia ainsi qu'aux bureaux d'inscription. Les postes de l'Espace jeunesse sont sécurisés.

Les utilisateurs s'engagent à respecter la présente chartre sous peine d'une interdiction d'accès à tout ou partie des services proposés, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la Médiathèque de manière temporaire ou définitive.



Aimez Ville de Montrouge



Suivez @Montrouge92